

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19) LA DIMENSION DE LA SALLE DU CONSEIL NE PERMET PAS D'AVOIR LA PRÉSENCE DES CITOYENS**

---

Sont présents:

Robert Bertrand, Maire  
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2021
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2021
6. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
7. RAPPORTS
  - 7.1 Rapport de l'inspecteur
  - 7.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 7.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
8. INDEXATION DES SALAIRES
9. ANNULATION DES TAXES FONCIÈRES – DÉLAI PRESCRIT
10. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)**

**3. ORDRE DU JOUR**

**2021-02-024**

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Ian de Cotret Brazeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2021

2021-02-025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2021

2021-02-026

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### 6. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2021-02-027

**ATTENDU QUE** le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 11944 à 11960 : 58 043.57 \$

Paielements en ligne : 17 201.93 \$

Paies : 11 971.61 \$

Grand total : 87 217.11 \$

Adoptée à l'unanimité

#### 7. RAPPORTS

##### 7.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
-----			

## 7.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
-----		

## 7.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

### 8. INDEXATION DES SALAIRES

#### 2021-02-028

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel et de son conseil selon l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de novembre de l'année précédente et ce, rétroactif au 1er janvier 2021;

**ATTENDU QUE** le taux pour 2020 est de 1 %;

**ATTENDU** la volonté du conseil de bonifier le taux d'indexation du personnel à 1 %;

**ATTENDU QUE** pour la directrice générale, le taux est équivalent à 2%, pour l'augmentation de l'expérience, additionné au taux de l'indexation du personnel (1%), tel que stipulé à son contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise l'indexation salariale de 1 % pour le personnel et de 3 % pour la directrice générale et ce, rétroactif au 1er janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### 9. ANNULATION DES TAXES FONCIÈRES – DÉLAI PRESCRIT

#### 2021-02-029

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo a participé à la vente de propriété pour défaut de paiement de taxes pour la première fois de son histoire en 2020

**ATTENDU QUE** plusieurs comptes de taxes foncières sont encore à recevoir alors que le délai de 3 ans est prescrit;

**ATTENDU QUE** la directrice générale devra abolir les montants dus pour les propriétés suivantes :

MATRICULE	PROPRIÉTAIRE	MONTANT
9361-96-4034	Denis Tremblay	99.80 \$
9362-22-2849	Michael McHale	210.01 \$
9362-87-9993	Wilbrod Trempe	423.85 \$
9362-92-2494	Succ. Anthony A. Bastien	119.62 \$
9363-90-5719	Gladys & Rita Kennedy	333.71 \$
9363-91-1941	Rita Kippen Kennedy	1 162.78 \$
9363-75-7931	Sylvain Gougeon & Eric Fortin	1 021.15 \$
9460-04-8632	Daniel Bélanger	101.53 \$

9461-09-2090	Florent Morency	7.16 \$
9462-09-1828	Gladys & Rita Kennedy	2 228.92 \$
9565-95-0044	John Roos & Agnès Burke	1 335.56 \$
9663-64-9673	Lawrence J. Maloney	586.06 \$
9664-57-4908	Dickson Murray Irene Camm	7.16 \$
9756-39-5777	Andrew J. Maloney	1 565.27 \$
9763-01-1505	Claude Durocher in trust	906.69 \$

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret Brazeau **ET résolu QUE** le conseil de la municipalité de Mayo autorise la directrice générale à annuler les taxes foncières tel que décrit dans le tableau ci-dessus pour un total de 10 109.27 \$ en mauvaises créances.

Adoptée à l'unanimité

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

#### 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-02-030**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

19 h 39

Adoptée à l'unanimité

#### MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire